

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 28 novembre 2008 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 24 novembre 2008.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 24 novembre 2008 a été affichée à la porte de la mairie.

**ORDRE DU JOUR**

1. Avenant à la convention Police Multi-communale (BG)
2. Décisions modificatives (BG)
3. Compte rendu CAUE (BG)
4. Résultats de la commission de la commande publique du 24.11.08 (BG)
5. Convention déneigement (DC)
6. SE 38 – proposition enfouissement chemin du Trincon (BG)
7. Répartition intercommunale des charges des écoles publiques – commune de Tullins
8. Rémise gracieuse de loyer – superette Vival
9. Désignation d'un représentant au groupe de pilotage CAPV – Technologie de l'information et de la communication
10. Questions diverses

Désignation d'une secrétaire de séance : M. Le Maire propose M. Alain BERTHET – VOTE : à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du CM du 03.10.08 à l'unanimité

Nouvel ordre du jour : Points 7, 8 et 9 – Approbation à l'unanimité

**1. Avenant à la convention Police Multi-communale (BG)**

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2007.297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment son article 4,

Vu le décret n°2007.1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de la Police Municipale et de leurs déplacements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2008 relative à la mise en place d'un service de police multicommunale entre les communes de Moirans, St Jean de Moirans et Coublevie,

Vu la convention de mise à disposition qui concernait, dans un premier temps, 3 agents de la Police Municipale de Moirans,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire en date du 31 janvier 2008.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un quatrième agent de police municipale a été recruté le 1er septembre dernier par la commune de Moirans.

Il propose aujourd'hui l'avenant à la convention pour la mise à disposition auprès du service de Police Multicommunale de ce gardien de police supplémentaire à temps complet jusqu'au 31 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : approuve l'avenant tel que proposé, et autorise M. Le Maire à signer l'avenant.

**2. Décisions modificatives (BG)**

M. B. GASSAUD explique à l'assemblée les virements de crédits en précisant qu'ils ne nécessitent pas un passage en conseil municipal puisqu'il n'y a pas de modification à l'intérieur des chapitres. S. BUISSON rappelle que la commission des finances du 21/11/08, à l'unanimité moins 2 abstentions a donné son accord pour ces décisions modificatives.

Décision modificative n°1 au budget 2008

- Virements de crédits de fonctionnement pour un montant de 7 100 €
- Virements de crédits d'investissement pour un montant de 46 700 €

Approbation à l'unanimité

M. B. GASSAUD présente un tableau de l'endettement communal. Il rassure l'assemblée sur l'état des finances communes car dans la période actuelle beaucoup de communes sont en difficulté. Il explique que sur 7 emprunts, 2 ont été négociés en taux fixe et 5 en taux variable mais qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. V. GIROD ROUX demande s'il serait intéressant de renégocier les prêts. S. BUISSON et G. GASSAUD lui répondent que dans la situation financière actuelle, il vaut mieux attendre. Ces prêts pourront être renégociés par la suite lorsque la situation nationale et internationale sera plus favorable.

**3. Compte rendu CAUE (BG)**

M. Le Maire explique que la commune adhère à l'AURG (Agence Urbaine de la Région Grenobloise) et que les conclusions de l'assemblée générale de cette structure doivent être présentées au conseil municipal. D. CHAMBON précise que le CAUE intervient pour la consultance architecturale mise en place sur la commune dans le cadre du Pays Voironnais. Il précise également que cet organisme aide la commune pour définir le cahier des charges qui permettra le choix du cabinet d'études qui nous accompagnera pour l'élaboration de notre PLU.

#### 4. Résultats de la commission de la commande publique du 24.11.08 (BG)

Bernard GASSAUD, Maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission chargée de la commande publique qui s'est tenue le 24 novembre 2008 concernant plusieurs marchés (articles 28 du CMP). Monsieur le Maire a présidé cette commission et communique les conclusions de cette réunion.

##### - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des infrastructures sportives

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la société ALP'ETUDES – 137 Rue Mayoussard – Centr'Alp 38430 MOIRANS

Taux de rémunération : 7,5 %, mission complémentaire du dossier loi sur l'eau : 6 500 € HT.

##### - Cheminement piétons Le Billoud / La Colombinière

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la société SCREG SUD EST COLOMBE – ZA Bièvre Dauphiné – BP10 – 38690 COLOMBE

Total : 57 977,38 € HT

D. GARCIN précise que les travaux seront réalisés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : prend acte des décisions de la commission de la commande publique et charge M. le Maire de signer les pièces et annexes des marchés ci-dessus définis.

#### 5. Convention déneigement (DC)

Monsieur le Maire rappelle que depuis la saison hivernale 1982-1983, la commune fait appel à un agriculteur pour effectuer à l'aide de son tracteur, le déneigement des voies communales. A cet effet, une convention est passée avec l'intéressé, qui comporte une formule de révision avec comme base de référence depuis l'hiver 2006-2007 l'indice de la consommation des ménages (hors tabac).

Monsieur le Maire rappelle que pour la saison 2007-2008, le taux horaire avait été fixé à hauteur de 35,49 €.

Il indique qu'il convient de réviser le tarif pour la prochaine saison des travaux de déneigement et sablage.

Il est proposé de reconduire la formule de révision assise sur l'indice de la consommation des ménages (hors tabac). Le dernier indice connu, celui de octobre 2008 est de 118,49, celui de septembre 2007 était de 115,08.

En conséquence, il propose de fixer le taux horaire à 36,54 € ( $35,49 \times (118,49/115,08)$ )

En outre, une astreinte pour une durée de 3 mois sera attribuée à M. Pierre GONON. Les conditions seront fixées par convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : approuve le tarif ci-dessus énoncé et autorise M. le Maire à signer la convention avec M. Pierre GONON

Y. PINATELLE demande le nombre d'heures d'intervention pour la saison hivernale 2007/2008. Après vérification, aucune heure de déneigement n'a été facturée en 2007/2008, seule l'astreinte a été réglée.

#### 6. SE 38 – proposition enfouissement chemin du Trincon (BG)

B. GASSAUD explique au conseil municipal la réception ce jour de la proposition d'enfouissement des lignes EDF et France Télécom faite par SE 38, syndicat Energies, à la demande de la commune. Il indique que cet enfouissement concernerait la partie de la côte du marché aux cerises jusqu'au chemin des 3 châtaigniers, soit environ le tiers de la montée du Trincon. Son coût prévisionnel, hors éclairage public, est de **183 641 €**. Sur ce montant TTC, des subventions directement versées à SE 38 s'élèveraient à 80 729 €. Le reste serait à la charge de la commune. M. le Maire rappelle que dans ces montants ne figure pas l'éclairage public. Il indique que la commission extra-municipale mise en place lors de la précédente mandature sera réactivée. M. BESANGER et D. GARCIN précisent qu'il conviendra de demander l'avis des riverains uniquement sur l'enfouissement et de ne pas remettre en cause le projet global. Par ailleurs, les « plots » pour le marquage des aménagements de sécurité seront installés au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 après résultat de l'appel d'offres. L'avis des utilisateurs et des riverains sera également sollicité.

#### 7. Répartition intercommunale des charges des écoles publiques – commune de Tullins

Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, rappelle à l'assemblée la loi du 22 juillet 1983 prévoyant la prise en charge financière par les communes des coûts de scolarité, y compris quand les enfants sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

Par courrier du 14 novembre 2008, la commune de Tullins nous informe de la scolarisation d'un enfant de St Jean de Moirans en classe de CLIS sur la commune de TULLINS.

La participation financière réclamée s'élève à 693,63 € ce qui correspond aux charges de fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : décide du versement de la participation financière à la commune de TULLINS et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Y. PINATELLE demande combien d'enfants sont scolarisés dans une classe de CLIS. Une personne présente dans le public indique que ces classes comportent environ une douzaine d'enfants. B. GASSAUD indique à l'assemblée que des accords sont pris entre les communes pour aider aux charges de scolarité des enfants dont les parents ont obtenu des dérogations. Des délibérations sont prises par chaque commune lorsque les années scolaires sont écoulées.

## **8. Remise gracieuse de loyer – superette Vival**

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle gérante a repris la superette Vival.

Afin de faciliter le démarrage de son activité, M. Le Maire propose au conseil municipal une remise gracieuse de loyer pour une période de six mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : décide une remise gracieuse de loyer pour la superette Vival pour une période de six mois et dit que la situation sera revue au terme de ces six mois.

G. THORY indique que la gérante se fait beaucoup de soucis et craint de ne pouvoir s'en sortir financièrement. Il demande que les conseillers donnent l'exemple dans la mesure du possible et se servent à la supérette. S. BUISSON indique que l'ouverture est récente et qu'il faut du temps pour qu'un commerce s'implante. D. CHAMBON demande à ce que l'on fasse passer un nouvel article dans le Dauphiné Libéré.

## **9. Désignation d'un représentant au groupe de pilotage CAPV – Technologie de l'information et de la communication**

M. Le Maire informe l'assemblée de la création d'un groupe de pilotage « technologie de l'information et de la communication » au sein de la CAPV.

Il convient donc de désigner un représentant de la commune pour siéger lors des réunions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : désigne par 21 voix M. Yves PINATELLE pour représenter la commune lors des réunions du groupe de pilotage « technologie de l'information et de la communication » au sein de la CAPV.

S. BUISSON précise pour information que le groupe de pilotage est composé d'un représentant par commune entre autres participants. Les réunions se dérouleront un mois sur deux.

## **10. Questions diverses**

B. GASSAUD indique qu'il n'y a pas de questions diverses.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30**

**Le Maire,**

**Bernard GASSAUD**

Rédaction : V.DODDO A. MARLE	Vérification : B. GASSAUD	Date : 04.12.08
---------------------------------	---------------------------	-----------------